

Correction – Développement construit

Le projet européen des années 1950 à nos jours

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2024 · Antilles-Guyane · série pro

Sujet. Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes et en vous appuyant sur vos connaissances, expliquez le projet européen des années 1950 à nos jours.

1. Comprendre le sujet

« Expliquez le projet européen » : tu dois dire ce que les Européens ont voulu construire, pourquoi, et comment ce projet a évolué. Les bornes sont larges, « des années 1950 à nos jours » : ton développement doit donc couvrir toute la période, de la déclaration Schuman aux débats actuels. Un plan chronologique en trois temps fonctionne bien : la naissance (1950-1957), l'approfondissement et les élargissements (1957-1992), puis l'Union à 27 et ses contestations. Montre le fil conducteur : une Europe d'abord économique, qui devient peu à peu politique. Évite de réciter une liste de dates sans expliquer ce que chacune change.

2. Les repères à mobiliser

- 9 mai 1950 : déclaration Schuman
- 1957 : traités de Rome, naissance de la CEE
- 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct
- 1992 : traité de Maastricht, naissance de l'Union européenne
- 2002 : l'euro en pièces et billets
- 2004 : entrée de dix pays, dont huit anciens pays communistes
- 2005 : les Français rejettent par référendum le projet de Constitution européenne
- 2020 : sortie du Royaume-Uni (Brexit)

3. Le plan

1. **Naissance d'un projet de paix (1950-1957)**
 - Déclaration Schuman (1950) et CECA (1951) : charbon et acier en commun
 - Traités de Rome (1957) : la CEE et le marché commun
2. **Un projet qui s'approfondit et s'élargit (1957-1992)**
 - Élargissements : Royaume-Uni (1973), Portugal (1986)
 - Élection du Parlement européen au suffrage universel (1979)
 - Maastricht (1992) : Union européenne, citoyenneté, projet d'euro
3. **Une Union à 27, élargie mais contestée**
 - 2004 : l'Europe réunifiée après la guerre froide
 - 2005 : le « non » français au projet de Constitution
 - Le Brexit : référendum en 2016, sortie en 2020

4. Le développement construit rédigé

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des dirigeants européens imaginent un projet nouveau : unir des pays longtemps ennemis. Depuis les années 1950, ce projet a beaucoup évolué, passant d'une communauté de six pays à une Union européenne de 27 membres. Nous verrons sa naissance, puis son approfondissement et ses élargissements, enfin les débats qu'il suscite aujourd'hui.

D'abord, le projet européen naît dans les années 1950 pour garantir la paix. Le 9 mai 1950, le ministre français Robert Schuman propose de mettre en commun la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne de l'Ouest. La CECA est créée en 1951 avec six pays. En 1957, les **traités de Rome** fondent la CEE, qui crée un marché commun : l'Europe choisit une union d'abord économique.

Ensuite, le projet s'approfondit et s'élargit. La Communauté accueille de nouveaux membres, comme le Royaume-Uni en 1973 ou le Portugal en 1986. Elle devient aussi plus démocratique : depuis 1979, les citoyens élisent le Parlement européen au suffrage universel direct. En 1992, le **traité de Maastricht** crée l'Union européenne, avec une citoyenneté européenne et le projet d'une monnaie unique, l'**euro**, qui circule depuis 2002.

Enfin, depuis les années 2000, l'Union s'étend mais elle est contestée. En 2004, elle accueille dix nouveaux pays, dont huit anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale : l'Europe, divisée pendant la guerre froide, se réunifie. Mais certains citoyens critiquent une Europe jugée lointaine : en 2005, les Français rejettent par référendum le projet de Constitution européenne, et le Royaume-Uni quitte l'Union en **2020**, après le référendum du Brexit.

Ainsi, le projet européen est passé d'une coopération économique à une union politique de 27 pays. Il doit aujourd'hui convaincre ses citoyens et répondre à de nouveaux défis, comme le climat ou la sécurité.

Le piège de ce sujet. Tu risques de t'arrêter aux traités de Rome : la consigne va « à nos jours », il faut donc aller jusqu'aux élargissements récents et au Brexit. Montre aussi que le projet change de nature, d'économique à politique.